



plu
> élaboration



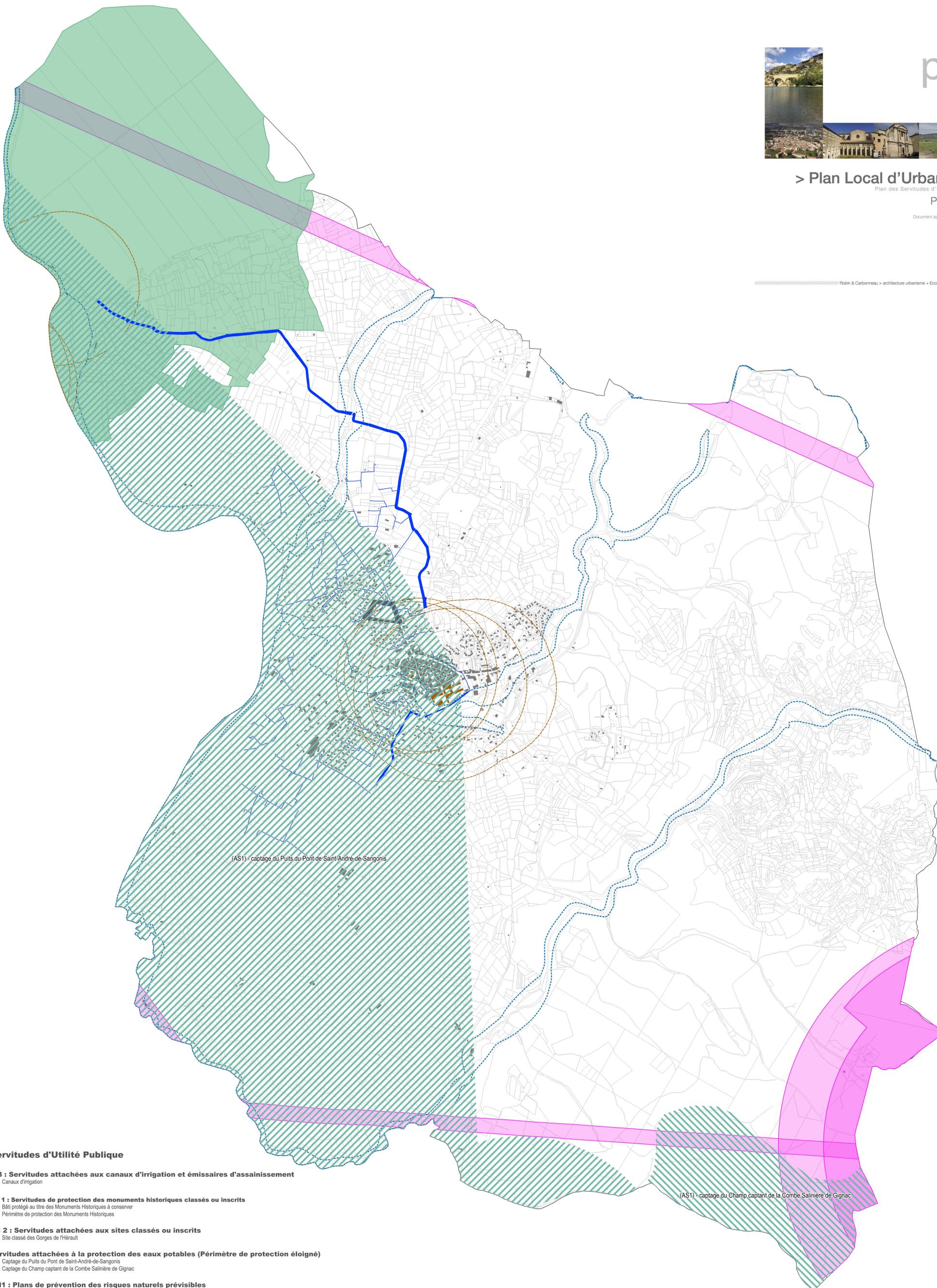
> Plan Local d'Urbanisme

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Pièce 5.1b

Document approuvé le 03/03/2020

Robit & Carbonneau > architecture urbanisme + Ecotone > environnement



Servitudes d'Utilité Publique

A 3 : Servitudes attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement

Canaux d'irrigation

AC 1 : Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Bâti protégé au titre des Monuments Historiques à conserver

Périmètre de protection des Monuments Historiques

AC 2 : Servitudes attachées aux sites classés ou inscrits

Site classé des Gorges de l'Hérault

Servitudes attachées à la protection des eaux potables (Périmètre de protection éloigné)

Captage du Puits du Pont de Saint-André-de-Sangonis

Captage du Champ captant de la Combe Salinière de Gignac

PM1 : Plans de prévention des risques naturels prévisibles

PPRI

PT 1 : Servitudes attachées à la protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques

PT 2 : Servitudes attachées à la protection des centres radioélectriques contre les obstacles

INT 1 : Servitudes relatives aux cimetières

